

7/09/2025 – Tomblaine

Affaire suivie par :

Alexis Diederlé

REGLEMENT COUPE GRAND EST CYCLO CROSS 2025/2026

Article 1 :

Le challenge se compose de 3 manches :

1. Samedi 4 octobre 2025 – Brumath (67)
2. Dimanche 19 octobre – Saulxures sur Moselotte (88)
3. Samedi 29 novembre 2025 – Vitry-le-François (51)

Article 2 :

Les catégories concernées sont :

- U15 (Minimes) : Garçons et Filles nés en 2012 et 2013
- U17 (Cadets) : Garçons et Filles nés en 2010 et 2011

Les filles courent avec les garçons, mais un classement séparé est établi dans chaque catégorie.

Article 3 :

La coupe Grand-Est-ce cyclo-cross se dispute en 3 manches qui donnent lieu à attribution de points pour les 40 premiers de chaque épreuve selon le barème suivant pour les 3 manches :

**1^{er} 50 ; 2^e 45 ; 3^e 41 ; 4^e 38 ; 5^e 36 ; 6^e 35 ; 7^e 34 ; 8^e 33 ; 9^e 32 ; 10^e 31 ; 11^e 30 ; 12^e 29 ; 13^e 28 ; 14^e 27 ; 15^e 26 ;
16^e 25 ; 17^e 24 ; 18^e 23 ; 19^e 22 ; 20^e 21 ; 21^e 20 ; 22^e 19 ; 23^e 18 ; 24^e 17 ; 25^e 16 ; 26^e 15 ; 27^e 14 ; 28^e 13 ; 29^e 12 ;
30^e 11 ; 31^e 10 ; 32^e 9 ; 33^e 8 ; 34^e 7 ; 35^e 6 ; 36^e 5 ; 37^e 4 ; 38^e 3 ; 39^e 2 ; 40^e 1**

En cas d'abandon ou de non-classement, le coureur reçoit le même nombre de points que le dernier classé.

- Tous les résultats sont pris en compte (aucune manche n'est retirée).
- En cas d'égalité de points au classement général final :
 1. Le nombre de victoires sera pris en compte ;
 2. Puis les meilleures places ;
 3. Enfin, le classement de la dernière manche fera office de départage.

Siège social

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2
Tél. 03 88 26 94 45
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr

Article 4 :

- Les courses sont distinctes entre U15 et U17, mais filles et garçons courent ensemble dans leur tranche d'âge.
- Chaque épreuve est organisée selon le règlement technique de la FFC.

Article 5 :

Un classement général individuel est établi pour chaque catégorie :

- U15 garçons
- U15 filles
- U17 garçons
- U17 filles

Article 6 :

- 1^{re} manche (Brumath) : mise en grille selon le ranking régional
- Manches suivantes : mise en grille selon le classement général provisoire.
- Les non-classés sont placés après les classés, dans l'ordre du ranking régional.

Article 7 :

- Les 5 premier(e)s de chaque catégorie (U15 G, U15 F, U17 G, U17 F) seront récompensé(e)s à l'issue du challenge.
- La remise des prix aura lieu à la fin de la dernière manche à Vitry-le-François.
- Lots et trophées sont prévus.

Siège social

Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Tél. 03 83 18 87 59
E-mail : ffcgrandest.comite@orange.fr

Antenne de Strasbourg

4, rue Jean Mentelin
BP 95028 - 67035 Strasbourg cedex 2
Tél. 03 88 26 94 45
E-mail : ffcgrandest.strasbourg@orange.fr